

DOSSIER DE L'ACTIONNAIRE

Assemblée Générale Mixte 2011 d'EDF Energies Nouvelles

27 mai 2011 à 15h00
au Centre de Conférences de Cœur Défense

Cœur Défense – Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex
tel : 01 40 90 23 00

Sommaire du document

Rappel de l'Ordre du jour	3
Exposé sommaire de la situation de la société pour l'exercice 2010	4
Résultats des cinq derniers exercices	15
Texte des résolutions soumises au vote	16
Rapport du Conseil d'administration sur les résolutions	22

A propos d'EDF Energies Nouvelles

Présent en Europe et en Amérique du Nord, EDF Energies Nouvelles est un leader sur le marché des énergies renouvelables. Avec un développement centré historiquement sur l'éolien et plus récemment sur le solaire photovoltaïque, devenu son deuxième axe de développement prioritaire, le Groupe est également présent sur d'autres filières d'énergies renouvelables : petite hydraulique, biogaz, biomasse, biocarburants et énergies de la mer. Enfin, le Groupe se développe dans le secteur des énergies renouvelables réparties, prioritairement dans le solaire photovoltaïque distribué.

Filiale à 50 % du groupe EDF, EDF Energies Nouvelles est coté depuis novembre 2006 sur Euronext Paris, compartiment A (code "EEN", code ISIN : FR0010400143).

Avertissement

Ce document ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'achat de valeurs mobilières aux Etats-Unis ou dans tout autre pays. Des déclarations prospectives figurent dans ce document. EDF Energies Nouvelles estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables, mais qui peuvent s'avérer inexactes et qui sont en tout état de cause soumises à des facteurs de risques et incertitudes. Il n'y a aucune certitude que les événements prévus auront lieu ou que les résultats attendus seront effectivement obtenus. Des informations détaillées sur ces risques potentiels et incertitudes ainsi que sur les hypothèses fondant ces déclarations prospectives sont disponibles dans le Document de Référence d'EDF Energies Nouvelles, notamment aux chapitres 4 et 13 (consultable en ligne sur le site internet de l'Autorité des marchés financiers à l'adresse www.amf-france.org ou celui d'EDF Energies Nouvelles à l'adresse www.edf-energies-nouvelles.com).

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte d'EDF Energies Nouvelles 27 mai 2011 15h

A titre ordinaire

- Rapports du Conseil d'administration ;
- Rapports des Commissaires aux Comptes ;
- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ;
- Examen et approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et suivants ;
- Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le contrôle interne et rapport des Commissaires aux Comptes correspondant ;
- Fixation du montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration ;
- Ratification de la cooptation de Monsieur Stéphane Tortajada en qualité d'administrateur ;
- Ratification de la cooptation de Monsieur Jean-Louis Mathias en qualité d'administrateur ;
- Ratification de la cooptation de Monsieur Yves Giraud en qualité d'administrateur ;
- Ratification du transfert du siège social de la Société ;
- Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

A titre extraordinaire

- Modification de l'article 15 des statuts – Délibérations du Conseil d'administration
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Exposé sommaire de la situation de la Société pour l'exercice 2010

2010 : une excellente performance et des résultats annuels supérieurs aux objectifs

Forte progression des résultats financiers :

- Ebitda : + 36,2 % à 455,1 millions d'euros au-dessus de l'objectif de 430 à 450 millions d'euros
- RNPG : + 8,4 % à 106,1 millions d'euros, et + 46,8 % hors éléments non récurrents ¹ à 125,7 millions d'euros

Croissance des capacités, en ligne avec l'objectif 2012 de 4 200 MW nets de capacité installée :

- 3 335,2 MW nets (4 511,7 MW bruts) en service ou en construction, en ligne avec l'objectif de 4 200 MW nets fin 2012
- Capacités solaires installées multipliées par trois en un an (74 % de la croissance venant de l'international)
- Un record historique de projets en construction : + de 1 000 MW bruts au 31 décembre 2010

Objectif EBITDA 2011 :

- Au moins 560 millions d'euros

Le Conseil d'administration d'EDF Energies Nouvelles, réuni le 8 février 2011 sous la présidence de M. Pâris Mouratoglou, a arrêté les comptes consolidés audités du Groupe pour l'année 2010.

Comptes consolidés (en millions d'euros)	2009	2010	Variation
Chiffre d'affaires	1 173,1	1 573,3	+ 34,1 %
EBITDA	334,2	455,1	+ 36,2 %
Résultat opérationnel	230,1	287,4	+ 24,9 %
Résultat financier/ (charge)	(104,0)	(140,9)	+ 35,5 %
Résultat net consolidé	104,5	85,6	- 18,1 %
Résultat net consolidé, part du Groupe	97,9	106,1	+ 8,4 %

A l'occasion de cette publication, M. Pâris Mouratoglou, Président du Conseil d'administration, a déclaré :

« Je suis très fier du travail accompli par nos équipes en 2010, qui nous permet une fois de plus d'afficher des résultats supérieurs à nos objectifs. Pour la cinquième année consécutive depuis notre introduction en Bourse, EDF Energies Nouvelles tient tous ses engagements. L'ensemble de nos activités contribuent à cette performance, démontrant une nouvelle fois la force du modèle économique et des choix stratégiques du Groupe. Le solaire photovoltaïque a connu une vraie accélération nous permettant d'être en avance sur notre objectif 2012. Avec la montée en puissance des mises en construction dans l'éolien qui va continuer en 2011 et la poursuite de notre trajectoire dans le solaire, nous entamons les dernières étapes pour atteindre notre objectif

¹ Voir explication des éléments non récurrents page 6

2012 et préparons d'ores et déjà l'après 2012, aventure à laquelle j'aurai plaisir à prendre part puisque le Conseil d'administration m'a renouvelé sa confiance.»

ÉLÉMENTS OPÉRATIONNELS

La capacité installée brute du Groupe s'élève à 3 422,6 MW, en progression de 477,2 MW par rapport au 31 décembre 2009. La capacité nette s'élève quant à elle à 2 663,2 MW, en augmentation de 406,2 MW par rapport à fin 2009.

Au 31 décembre 2010, le Groupe dispose de 1 089,1 MW bruts (672 MW nets) en construction, ce qui constitue un record.

La capacité nette en service ou en construction s'élève ainsi à 3 335,2 MW en ligne avec l'objectif de 4 200 MW fin 2012.

La répartition des capacités en service et en construction du Groupe, par filière et par pays, est la suivante :

(en MW)	EN EXPLOITATION				EN CONSTRUCTION	
	31 déc. 2009		31 déc. 2010		31 déc. 2010	
	Brut	Net	Brut	Net	Brut *	Net
Eolien						
France	368,4	324,8	389,1	355,4	23,0	23,0
Portugal	495,8	302,9	495,8	302,9	-	-
Grèce	187,4	165,3	251,4	232,1	112,6	111,2
Italie	291,4	138,4	365,0	182,5	122,0	98,0
Royaume-Uni	177,2	138,2	227,2	163,2	68,5	34,3
Belgique	30,0	5,5	30,0	5,5	295,2	54,0
Allemagne	3,0	3,0	7,6	7,6	-	-
Turquie	94,0	34,7	128,2	51,9	91,2	38,1
États-Unis	965,3	882,3	961,1	878,1	205,5	205,5
Mexique	37,5	37,5	67,5	67,5	-	-
Total Eolien	2 650,0	2 032,6	2 922,9	2 246,7	918,0	564,1
Solaire						
France	25,9	25,9	70,2	69,4	112,5	64,6
Italie	18,9	11,6	90,8	70,3	27,6	20,1
Espagne	6,7	1,3	35,3	22,7	-	-
Grèce	-	-	6,0	6,0	-	-
États-Unis	6,0	6,0	6,1	6,1	22,5	16,6
Canada	23,4	23,4	58,7	58,7	-	-
Total Solaire	80,9	68,2	267,1	233,2	162,6	101,3
Total autres filières	214,5	156,2	232,6	183,3	8,5	6,7
Total Groupe	2 945,4	2 257,0	3 422,6	2 663,2	1 089,1	672,0

* Les capacités brutes en construction incluent les capacités en construction de l'activité DVAS.

Eolien

La capacité éolienne installée du Groupe s'élève à 2 922,9 MW bruts, en augmentation de 272,9 MW par rapport à l'an passé. L'Europe a constitué le principal moteur des nouvelles capacités, en raison du report à 2011 de la mise en service du projet de Lakefield aux Etats-Unis. Les mises en service ont eu lieu en particulier en Italie (+ 73,6 MW), en Grèce (+ 64 MW), au Royaume-Uni (+ 50 MW), en Turquie (+ 34,2 MW) et en France (+ 20,7 MW).

Au 31 décembre 2010, 918 MW bruts (564,1 MW nets) sont en cours de construction. Les chantiers se situent en Italie, en Grèce, en Turquie, au Royaume-Uni, en France ainsi qu'aux Etats-Unis avec le parc de Lakefield (205,5 MW) et en Belgique où la réalisation des tranches 2 et 3 du projet offshore C-Power (295,2 MW bruts) a démarré.

Au 31 décembre 2010, la capacité nette en exploitation et en construction est de 2 810,7 MW.

Solaire

Les capacités solaires brutes installées ont plus que triplé en un an pour atteindre 267,1 MWc, soit une hausse de 186,2 MWc. Les mises en service ont eu lieu en Italie (+ 71,9 MWc), en France (+ 44,3 MWc), au Canada (+ 35,3 MWc), en Espagne (+ 28,6 MWc) et en Grèce (+ 6 MWc).

Au 31 décembre 2010, 162,6 MWc bruts (101,3 MWc nets) sont en cours de construction en France, en Italie et en Amérique du Nord.

La capacité nette en service ou en construction est de 334,5 MWc, en avance sur l'objectif de 500 MWc de capacité nette installée fin 2012.

Autres filières

Les capacités des autres filières s'élèvent à 232,6 MW bruts (183,3 MW nets) au 31 décembre 2010, en hausse de 18,1 MW par rapport au 31 décembre 2009. Cette variation résulte principalement d'une part de la cession des centrales thermiques d'Energies Antilles (16,7 MW) et Energies Saint-Martin (13,6 MW) intervenue en juin 2010, d'autre part de l'arrêt de la production de la centrale de cogénération de Mulhouse (7,6 MW) et enfin de l'acquisition de deux unités de production de biogaz aux Etats-Unis (équivalent de 50 MW).

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Éléments non récurrents 2010 liés aux activités edf énergies nouvelles réparties (filiale à 50 % d'EDF EN)

L'activité d'installations de systèmes photovoltaïques, axe central de la croissance d'EDF Energies Nouvelles Réparties porté principalement par EDF ENR Solaire, a réalisé une très belle année 2010. EDF ENR Solaire a ainsi enregistré une progression importante des installations chez les particuliers et auprès des professionnels.

De même, les résultats de la société Tenesol – détenue à 50% par EDF Energies Nouvelles Réparties et à 50 % par le groupe Total – ont bien résisté.

Au total, les résultats de l'ensemble des activités solaires sont en progression par rapport à l'année précédente.

En revanche, les activités de pompes à chaleur et d'appareils de bois énergie, portées respectivement par les sociétés Ribo et Supra et qui ne constituent pas un axe de développement pour EDF Energies Nouvelles, ont connu une année difficile. Ces deux sociétés ont souffert d'une part de la crise économique, qui a eu un impact encore plus direct sur l'investissement que sur la consommation des ménages, et d'autre part de la réduction du crédit d'impôt pour l'un, et de sa suppression pour l'autre. Pour Supra, ces deux facteurs sont venus s'ajouter à la remontée du prix des matières premières et à une demande s'orientant soit vers les produits d'entrée de gamme où la concurrence est très forte et les marges très faibles, soit vers des produits plus haut de gamme pour lesquels les moyens de production de Supra sont aujourd'hui mal adaptés. Supra et Ribo ont ainsi enregistré des pertes au cours de l'année.

Dans ce contexte, EDF Energies Nouvelles a décidé de circonscrire tout risque et de comptabiliser un ensemble de provisions et dépréciations ayant un impact global de (43) millions d'euros sur le résultat net consolidé du Groupe et de (19,6) millions d'euros sur le résultat net part du Groupe. Ces provisions et dépréciations concernent à la fois les activités de bois énergie et de pompes à chaleur, ainsi qu'un certain nombre de participations minoritaires détenues par EDF Energies Nouvelles Réparties.

Hors éléments non récurrents, les comptes consolidés du Groupe se présentent comme suit :

Comptes consolidés (en millions d'euros)	Publié			Hors éléments non récurrents		
	2009	2010	Var.	2009*	2010	Var.
Chiffre d'affaires	1173,1	1573,3	+34,1%	1173,1	1573,3	+34,1%
EBITDA	334,2	455,1	+36,2%	313,9	468,3	+49,2%
Résultat opérationnel	230,1	287,4	+24,9%	210,5	319,1	+51,6%
Résultat financier/ (charge)	(104,0)	(140,9)	+35,5%	(83,8)	(127,8)	+52,5%
Résultat net consolidé	104,5	85,6	-18,1%	98,2	128,6	+31,0%
RNPG	97,9	106,1	+8,4%	85,6	125,7	+46,8%

*en 2009, les éléments non récurrents concernaient le badwill de Monte Grighine et la provision sur Silpro

COMPTE DE RESULTAT

Le chiffre d'affaires s'élève à 1 573,3 millions d'euros, en hausse de 34,1 % par rapport au 31 décembre 2009.

Par zone géographique, la répartition du chiffre d'affaires est la suivante :

En millions d'euros	2009	2010	Variation
Europe	739,5	1 034,7	+ 39,9 %
Amériques	433,6	538,6	+ 24,2 %
TOTAL	1 173,1	1 573,3	+ 34,1 %

Par activité, la répartition du chiffre d'affaires est la suivante :

En millions d'euros	2009	2010	Variation
Production	362,1	461,1	+ 27,3 %
Exploitation-Maintenance	34,2	54,8	+ 60,2 %
DVAS *	497,6	714,3	+ 43,5 %
Energies réparties **	279,2	343,1	+ 22,9 %
TOTAL	1 173,1	1 573,3	+ 34,1 %

* Développement-Vente d'Actifs Structurés

** Regroupe les activités d'EDF Energies Nouvelles Réparties

Le chiffre d'affaires de l'activité Production s'élève à 461,1 millions d'euros, en augmentation de 27,3 % par rapport au 31 décembre 2009, et correspond à une production de 6 133 GWh. La croissance a été portée par la production d'origine éolienne, qui a bénéficié de l'effet année pleine de la mise en service du parc de Hoosier (106 MW) aux Etats-Unis ainsi que de celles intervenues en Europe en 2010 (+ 247 MW bruts). La croissance de la production d'origine éolienne a toutefois été limitée par un faible effet année pleine en Europe du fait du cadencement des mises en service.

La production d'électricité d'origine solaire a également fortement contribué à la croissance de l'activité Production, avec un chiffre d'affaires multiplié par quatre par rapport à l'an dernier grâce aux nombreuses mises en service intervenues en Europe et au Canada (+ 186,2 MWc bruts) au cours de l'année 2010.

Hors effet de périmètre lié à l'arrêt de la production de la centrale de Mulhouse et la vente des centrales thermiques d'Energies Saint-Martin et Energies Antilles, le chiffre d'affaires progresse de 32,2 %.

Le chiffre d'affaires de l'activité **Exploitation-Maintenance** progresse de 60,2 % à 54,8 millions d'euros en raison essentiellement d'un effet de périmètre, le Groupe ayant porté à 72 % sa participation dans la société Reetec, la consolidant désormais en intégration globale. Aux Etats-Unis, le chiffre d'affaires se stabilise à un haut niveau après deux années de forte croissance. Dans ce pays, le Groupe assure l'exploitation-maintenance de plus de 5 300 turbines et détient plus de 25% du marché accessible.

Le chiffre d'affaires de l'activité **Développement-Vente d'Actifs Structurés (DVAS)** enregistre une hausse de 43,5 % à 714,3 millions d'euros. L'année 2010 a été une année exceptionnelle pour l'activité DVAS grâce à la très bonne performance du solaire photovoltaïque en Europe et de l'éolien aux Etats-Unis. Le Groupe a cédé en France trois tranches (32,2 MWc) de la centrale de Gabardan, une tranche (12 MWc) de la centrale de Saint-Symphorien ainsi que 15,7 MWc de grandes toitures (industrielles, commerciales et hangars). EDF Energies Nouvelles a par ailleurs cédé la ferme éolienne de Canton du Quesnoy (10 MW). Aux Etats-Unis, le Groupe a achevé la vente du parc de Linden et vendu le parc de Nobles (201 MW) en fin d'année, ce qui a fortement contribué au chiffre d'affaires de l'activité au second semestre.

Le chiffre d'affaires de l'activité **Energies Réparties** progresse de 22,9 % à 343,1 millions d'euros. Les activités solaires portées par EDF ENR Solaire et Tenesol enregistrent une hausse de leur chiffre d'affaires. EDF ENR Solaire a ainsi réalisé 3 759 installations auprès des particuliers contre 3 460 en 2009, et 13,6 MW de systèmes solaires aux professionnels contre 6,5 MW en 2009. En revanche, le chiffre d'affaires du bois énergie et des pompes à chaleur est en recul.

L'**EBITDA**² du Groupe s'élève à 455,1 millions d'euros, en hausse de 36,2 % par rapport au 31 décembre 2009. Il s'établit ainsi au-dessus de l'objectif de 430 à 450 millions d'euros fixé par le Groupe pour 2010.

- En **Europe**, l'Ebitda progresse de 18 % à 254,1 millions d'euros grâce à l'activité Production, qui a profité des nombreuses mises en service réalisées dans l'éolien et le solaire en 2010. La croissance de l'Ebitda a également été soutenue par la très bonne performance de l'activité DVAS dans le solaire photovoltaïque en France. En revanche, EDF Energies Nouvelles Réparties a vu son EBITDA passer de 24,8 à 2,6 millions d'euros. Comme expliqué précédemment, la bonne performance des activités solaires n'a pas permis de compenser les pertes enregistrées par les activités de pompes à chaleur et de bois énergie. Ces chiffres comportent également (13,2) millions d'euros de provisions pour risques et charges compte tenu des difficultés rencontrées par ces deux activités.
- En **Amérique du Nord**, l'Ebitda enregistre une hausse de 69,2 % à 201 millions d'euros. A taux de change constant, la progression est de 57,6 %. Cette forte croissance a été portée par l'activité Production qui, malgré des conditions de vent globalement défavorables sur l'ensemble de l'année, a bénéficié de l'effet année pleine de la mise en service du parc éolien de Hoosier (106 MW) fin 2009 et des mises en service intervenues cette année dans l'éolien au Mexique, dans le solaire photovoltaïque au Canada et dans le biogaz aux Etats-Unis. L'activité DVAS contribue également fortement à la croissance de l'Ebitda de la zone notamment grâce à la vente de Nobles (201 MW) en fin d'année.

Le **résultat opérationnel** s'élève à 287,4 millions d'euros, en hausse de 24,9% par rapport au 31 décembre 2009.

² L'Ebitda correspond au résultat opérationnel avant dotations aux amortissements, subventions d'investissement et pertes de valeurs

Les dotations aux amortissements passent de 103,3 millions d'euros à 146,9 millions d'euros, soit une hausse de 43,6 millions d'euros en ligne avec les mises en service du Groupe.

Les dépréciations d'actifs et de goodwill représentent un montant total de 20,7 millions d'euros contre 0,7 million en 2009. Elles concernent essentiellement (18,5 M€) les activités de pompes à chaleur et de bois-énergie.

Le **résultat financier** est une charge de 140,9 millions d'euros à comparer à une charge de 104 millions d'euros un an auparavant. Après neutralisation des éléments non récurrents (Silpro en 2009 et dépréciations de créances et titres de participations minoritaires EDF ENR pour 13,1 millions d'euros), le résultat financier passe de 83,8 millions d'euros à 127,8 millions d'euros, soit une augmentation de 52,5%, en ligne avec celle du résultat opérationnel et cohérente avec les mises en services de capacités de production détenues en propre.

La **charge d'impôt** s'élève à 61,4 millions d'euros contre 21,4 millions d'euros en 2009 ce qui correspond à un taux effectif d'impôt de 41,9 %, à comparer à 17% en 2009.

En 2009, le taux effectif d'impôt était historiquement bas compte tenu d'une part du caractère non fiscalisable du badwill de 20,3 millions d'euros (acquisition de Monte Grighine), d'autre part d'un crédit d'impôt exceptionnel en Italie, et enfin de l'utilisation de crédits d'impôt aux Etats-Unis concernant la période 2006-2008 que le Groupe avait récupéré dans le cadre d'une opération de carry-back.

En 2010, le taux effectif d'impôt est exceptionnellement élevé, essentiellement parce que le groupe n'a pas constaté de créance d'impôt sur les provisions non récurrentes concernant les activités d'EDF ENR.

Le **résultat net part du Groupe** progresse de 8,4 % à 106,1 millions d'euros. Hors éléments non récurrents 2009 et 2010, le résultat net part du Groupe s'élève à 125,7 millions d'euros, en hausse de 46,8 % par rapport à l'an passé.

CASH FLOW

Le **cash-flow opérationnel** dégagé sur l'exercice est de 343,2 millions d'euros, soit 75,4 % de l'Ebitda.

Le **Besoin en Fonds de Roulement** baisse de 179,2 millions d'euros.

Comme annoncé lors des résultats semestriels, les **investissements** sont de 1 217,2 millions d'euros et proviennent à hauteur de 590,4 millions d'euros (48,5%) de l'éolien, de 554,9 millions d'euros (45,6%) du solaire photovoltaïque, et de 71,9 millions d'euros d'EDF Energies Nouvelles Réparties et ses filiales.

STRUCTURE FINANCIERE

Au 31 décembre 2010, les **capitaux propres** consolidés sont de 1 606,4 millions d'euros.

L'**endettement financier net** du Groupe s'élève à 3 644,7 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 2 766,5 millions d'euros un an auparavant.

La trésorerie disponible au 31 décembre représente 371 millions d'euros.

DIVIDENDES

Le Conseil d'administration proposera à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires le versement d'un dividende de 0,42 euro par action au titre de l'année 2010 ; soit 30,71 % du résultat net part du Groupe en ligne avec les taux de distribution des années précédentes. Le dividende sera versé le 15 juin 2011.

PERSPECTIVES

En 2011, le Groupe prévoit d'atteindre un Ebitda d'au moins 560 millions d'euros. Cette estimation est établie sur la base d'un taux de change moyen euro/dollar de 1,32 en 2011 et sur la base de conditions de vent et d'ensoleillement moyennes.

EDF Energies Nouvelles confirme par ailleurs son objectif opérationnel de 4 200 MW net de capacité installée, dont au moins 500 MWc dans le solaire photovoltaïque, à fin 2012.

ANNEXE

Chiffre d'affaires par trimestre

<i>En millions d'euros</i>	2009	2010	<i>Variation</i>
1^{er} trimestre			
Europe	149,2	212,7	+42,6%
Amériques	85,7	35,6	-58,5%
Total	234,9	248,3	+5,7%
2^{eme} trimestre			
Europe	142,6	215,6	+51,2%
Amériques	48,0	81,1	+69,0%
Total	190,6	296,7	+55,7%
3^{eme} trimestre			
Europe	126,2	208,1	+64,9%
Amériques	168,6	210,0	+24,6%
Total	294,8	418,1	+41,8%
4^{eme} trimestre			
Europe	321,5	398,3	+23,9%
Amériques	131,3	211,9	+61,4%
Total	452,8	610,2	+34,8%
Cumul année			
Europe	739,5	1034,7	+39,9%
Amériques	433,6	538,6	+24,2%
Total	1173,1	1573,3	+34,1%

Compte de résultat consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2010
Chiffre d'affaires	1 173 077	1 573 293
Achats consommés et autres achats	(415 569)	(403 121)
Charges de personnel	(128 072)	(183 485)
Charges externes	(322 072)	(516 013)
Impôts et taxes	(20 188)	(25 379)
Autres charges opérationnelles	(42 215)	(125 859)
Autres produits opérationnels	104 104	172 334
Dotations nettes aux amortissements et provisions	(118 240)	(183 630)
Pertes de valeur	(697)	(20 708)
Résultat opérationnel	230 128	287 432
Coût de l'endettement financier net	(80 877)	(121 574)
Autres charges et produits financiers	(23 141)	(19 346)
Résultat financier	(104 018)	(140 920)
RESULTAT AVANT IMPOT DES SOCIETES INTEGREES	126 110	146 512
Impôts sur les résultats	(21 390)	(61 373)
Quote part de résultat net des sociétés mises en équivalence	(194)	460
RESULTAT NET CONSOLIDE	104 526	85 599
Dont part du groupe	97 946	106 075
Dont part des minoritaires	6 580	(20 476)
Résultat net consolidé par action attribuable aux porteurs d'actions ordinaires (RNPG) en €		
- de base	1,27	1,37
- dilué	1,27	1,37

Bilan consolidé

ACTIF (en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2010
Goodwill	116 272	116 796
Autres immobilisations incorporelles	19 191	27 941
Immobilisations corporelles	3 593 666	4 743 479
Titres mis en équivalence	34 867	56 000
Actifs financiers non courants	104 849	120 813
Autres débiteurs	200 315	185 825
Impôts différés	49 884	54 128
Actifs non courants	4 119 044	5 304 982
Stocks et en cours	584 210	313 734
Créances clients	374 014	622 087
Actifs financiers courants	267 187	273 279
Autres débiteurs	314 377	301 618
Trésorerie et équivalents trésorerie	466 285	370 727
Actifs courants	2 006 073	1 881 445
Total de l'actif	6 125 117	7 186 427

PASSIF (en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2010
Capital	124 109	124 109
Réserves et résultats consolidés	1 185 712	1 251 339
Capitaux propres - Part du groupe	1 309 821	1 375 448
Intérêts minoritaires	262 647	230 953
Capitaux propres	1 572 468	1 606 401
Provisions pour avantages du personnel	2 207	2 672
Autres provisions	17 758	33 269
Provisions non courantes	19 965	35 941
Passifs financiers non courants	2 765 292	3 733 987
Autres créditeurs	401 825	429 617
Impôts différés	111 310	149 565
Passifs non courants	3 278 427	4 313 169
Provisions	6 256	6 880
Fournisseurs et comptes rattachés	230 242	229 798
Passifs financiers courants	711 109	576 600
Dettes d'impôt courant	13 509	10 927
Autres créditeurs	293 141	406 711
Passifs courants	1 254 257	1 230 916
Total du passif	6 125 117	7 186 427

Tableau de flux de trésorerie

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2010
Résultat net consolidé des sociétés intégrées	104 526	85 599
- Elimination de la quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	194	(460)
- Elimination des amortissements et provisions	140 987	211 004
- Elimination des gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	(22 795)	(1 146)
- Elimination des résultats de cessions et des pertes ou profits de dilution	(2 361)	(14 177)
- Elimination des produits de dividendes	(113)	(102)
- charges et produits calculés liés aux paiements en actions	(4)	(248)
- Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie	(16 629)	(33 811)
- Elimination de la charge d'impôt	17 582	9 968
- Elimination de la variation des impôts différés	4 395	51 405
- Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(192 840)	179 204
- Coût de l'endettement financier	80 877	121 574
Flux de trésorerie générés par l'activité avant impôt et intérêts	113 819	608 810
- Impôts payés	(6 490)	(13 916)
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	107 329	594 894
Acquisitions d'immobilisations	(1 277 788)	(1 171 397)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	27 736	113 261
Acquisitions d'actifs financiers	(12 363)	(29 357)
Produits de cession d'actifs financiers	3 459	539
Variations des prêts et avances consentis	(1 772)	(138)
Dividendes reçus	468	675
Incidence des variations de périmètre	(29 573)	(1 548)
Autres flux liés aux opérations d'investissement	(1 291)	1 272
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(1 291 124)	(1 086 693)
Dividendes versés par la société mère	(20 908)	(29 403)
Dividendes versés aux minoritaires	(2 487)	(3 277)
Augmentation (réduction) de capital	2 059	-
Cession (acquisition) nette d'actions propres	1 378	943
Emissions d'emprunts	1 378 373	2 802 504
Remboursements d'emprunts	(694 125)	(2 180 655)
Intérêts financiers nets versés	(76 516)	(101 750)
Autres flux liés aux opérations de financement	578 658	(101 085)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	1 166 432	387 277
Incidence des variations de change	2 967	9 025
Variation de trésorerie par les flux	(14 396)	(95 497)
Trésorerie d'ouverture et équivalents de trésorerie	445 756	431 360
Trésorerie de clôture et équivalents de trésorerie	431 360	335 863
Variation de trésorerie par les soldes	(14 396)	(95 497)

Résultats des cinq derniers exercices d'EDF EN SA

	2006	2007	2008	2009	2010
Capital en fin d'exercice					
Capital social	99 287 574	99 287 574	124 109 466	124 109 466	124 109 466
Nombre des actions ordinaires existantes	62 054 734	62 054 734	77 568 416	77 568 416	77 568 416
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	0	0	0	0	0
Nombre maximal d'actions futures à créer					
- Par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- Par exercice de droits de souscription	-	-	-	-	-
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	14 160 095	14 086 520	20 799 432	31 909 910	30 871 417
Résultat avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	9 105 169	80 974 314	65 586 727	48 432 963	18 162 294
Impôt sur les bénéfices	310 553	(74 250)	621 250	2 203 573	(485 157)
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(322 237)	57 651 549	34 337 860	30 825 805	38 050 727
Résultat distribué	6 826 020	16 134 231	20 943 472	29 475 998	32 578 735
Résultat par action					
Résultat après impôt, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et prov.	0,15	1,3	0,85	0,65	0,23
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(0,01)	0,93	0,44	0,397	0,49
Dividende attribué à chaque action	0,11	0,26	0,27	0,38	0,42*
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	66	72	76	82	107
Montant de la masse salariale de l'exercice	5 001 966	4 725 543	6 329 226	6 566 193	9 886 731
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	2 683 484	2 280 303	3 229 879	5 656 888	6 954 532

Texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée Générale Mixte du 27 mai 2011

Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution

Approbation des comptes annuels

L'Assemblée Générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration, des rapports des Commissaires aux Comptes et des comptes annuels de la Société (compte de résultat, bilan et annexe) :

- **approuve** les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010 tels qu'ils lui ont été présentés ;
- **approuve** de ce fait toutes les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports ;
- **arrête** le bénéfice de l'exercice à la somme de 38 050 728 euros.

Il est précisé que le montant global des dépenses et charges visées à l'article 223 quater du Code général des impôts est de 39 537 euros.

Deuxième résolution

Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration, des rapports des Commissaires aux Comptes et des comptes consolidés du Groupe (compte de résultat, bilan et annexe) :

- **approuve** les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010, tels qu'ils lui ont été présentés ;
- **approuve** de ce fait toutes les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution

Affectation du résultat

L'Assemblée Générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration et après avoir rappelé que le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2010 s'élève à 38 050 728 euros :

- **décide** d'affecter à la réserve légale 5 % du bénéfice de l'exercice soit la somme de 1 902 536 euros ;
- **constate** que le montant des sommes distribuables s'élève à :

Autres réserves	630 923 €
Report à nouveau	50 196 288 €
Résultat de l'exercice	38 050 728 €
Dotations de la réserve légale (5% du bénéfice)	- 1 902 536 €
Total distribuable	86 975 403 €

- **décide** de distribuer un dividende d'un montant de 32 578 734,72 euros qui sera prélevé intégralement sur le bénéfice de l'exercice ;

- **affecte** le solde du bénéfice de l'exercice soit 3 569 457,28 euros au compte report à nouveau ;

Le dividende revenant à chacune des 77 568 416 actions est ainsi fixé à **0,42 euro par action** ;

Ce dividende sera mis en paiement à compter du 15 juin 2011 ;

Si, au jour de la mise en paiement des dividendes, la Société détenait certaines de ses propres actions, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés à ces actions, en application de l'article L. 225-210 alinéa 4 du Code de Commerce, serait affecté à la réserve ordinaire ;

Il est précisé que la totalité du dividende mis en distribution est éligible à l'abattement de 40 % "bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France", tel que prévu à l'article 158-3-2^e du Code Général des Impôts ;

- **prend acte**, en application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts des dividendes versés au cours des trois dernières années :

Année	Montant
2010	0,38 € par action ¹
2009	0,27 € par action ¹
2008	0,26 € par action ¹

¹ La totalité du dividende était éligible à l'abattement de 40% mentionné à l'article 158-3 du Code Général des Impôts.

Quatrième résolution

Conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de Commerce

L'Assemblée Générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées par les articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce :

- **approuve** les conclusions dudit rapport et approuve successivement, les personnes intéressées ne prenant pas part au vote, dans les conditions de l'article L. 225-40 du Code de commerce, chacune des conventions dont il fait état ainsi que la poursuite des conventions préalablement autorisées.

Cinquième résolution

Procédures de contrôle interne

L'Assemblée Générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société (article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce), ainsi que du rapport spécial des Commissaires aux Comptes faisant état de leurs observations sur ce rapport :

- **prend acte** des informations mentionnées dans ces rapports.

Sixième résolution

Jetons de présence

L'Assemblée Générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires :

- **fixe** à la somme maximum de 120 000 euros le montant global des jetons de présence que le Conseil d'administration répartira entre ses membres pour l'exercice social ouvert le 1^{er} janvier 2011.

Septième résolution

Ratification de la cooptation de Monsieur Stéphane Tortajada en qualité d'administrateur

L'Assemblée Générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, prenant acte du fait que le Conseil d'administration lors de sa réunion du 15 septembre 2010 a coopté aux fonctions d'administrateur Monsieur Stéphane Tortajada, en remplacement de Madame Corinne Fau, démissionnaire, jusqu'à la fin du mandat de cette dernière restant à courir :

- **décide** de ratifier la cooptation de Monsieur Stéphane Tortajada en qualité d'administrateur de la Société.

Ce mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2013.

Huitième résolution

Ratification de la cooptation de Monsieur Jean-Louis Mathias en qualité d'administrateur

L'Assemblée Générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, prenant acte du fait que le Conseil d'administration lors de sa réunion du 14 janvier 2011 a coopté Monsieur Jean-Louis Mathias aux fonctions d'administrateur, en remplacement de Monsieur Daniel Camus, démissionnaire, jusqu'à la fin du mandat de ce dernier restant à courir :

- **décide** de ratifier la cooptation de Monsieur Jean-Louis Mathias en qualité d'administrateur de la Société.

Ce mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2015.

Neuvième résolution

Ratification de la cooptation de Monsieur Yves Giraud en qualité d'administrateur

L'Assemblée Générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, prenant acte du fait que le Conseil d'administration lors de sa réunion du 7 avril 2011 a coopté Monsieur Yves Giraud aux fonctions d'administrateur, en remplacement de Monsieur Thomas Piquemal, démissionnaire, jusqu'à la fin du mandat de ce dernier restant à courir :

- **décide** de ratifier la cooptation de Monsieur Yves Giraud en qualité d'administrateur de la Société.

Ce mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2012.

Dixième résolution

Ratification du transfert du siège social

L'Assemblée Générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, prenant acte du fait que le Conseil d'administration lors de sa réunion du 26 juillet 2010 a décidé le transfert du siège social de la Société, à compter du 26 juillet 2010, à Cœur Défense – Tour B – 100, esplanade du Général de Gaulle - 92932 Paris la Défense cedex :

- **ratifie** le transfert du siège social de la Société et la modification corrélative de l'article 4 des statuts.

Onzième résolution

Autorisation à donner au Conseil d'administration, en vue de l'achat par la Société de ses propres actions

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et des éléments figurant

dans le descriptif du programme de rachat établi conformément aux articles 241-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers :

- **autorise** le Conseil d'administration, pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée Générale, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, à faire acheter par la Société ses propres actions conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, du règlement n° 2273/2003 de la Commission Européenne du 22 décembre 2003, et des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, dans la limite de 10 % du capital social calculé sur la base du capital social existant au moment du rachat (ce pourcentage devant être apprécié à la date à laquelle les rachats seront effectués, il s'appliquera au capital ajusté, le cas échéant, en fonction des opérations l'ayant affecté postérieurement à la présente Assemblée Générale). Cette limite est abaissée à 5 % du capital social dans le cas visé au paragraphe (IV) ci-dessous.

Les achats d'actions pourront être effectués, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires applicables et en conformité avec l'évolution du droit positif, et notamment en vue :

- (I) d'assurer la liquidité et d'animer le marché des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- (II) d'allouer des actions aux membres du personnel de la Société, et notamment dans le cadre (i) de la participation aux résultats de l'entreprise, (ii) de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, ou (iii) de tout plan d'épargne conformément aux articles L. 3331-1 et suivants du Code du travail ou toute attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur délégation du Conseil d'administration appréciera ;
- (III) de remettre les actions de la Société lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur, ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur délégation du Conseil d'administration appréciera ;
- (IV) de conserver les actions de la Société et de les remettre ultérieurement à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, et ce dans le respect de la pratique de marché admise par l'Autorité des marchés financiers. Il est précisé que le nombre maximal de titres acquis par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5 % de son capital social ;
- (V) d'annuler les actions de la Société dans le cadre d'une réduction du capital social ;
- (VI) de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers et, plus généralement, de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous moyens, en particulier, par interventions sur le marché ou de gré à gré, y compris par offre publique ou transaction de blocs d'actions (qui pourront atteindre la totalité du programme) dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera. Ces moyens incluent l'utilisation de tout instrument financier dérivé négocié sur un marché réglementé ou de gré à gré et la mise en place de stratégies optionnelles dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes, pour autant que ces moyens ne concourent pas à accroître de façon significative la volatilité du titre.

Le prix maximum d'achat par action ne devra pas excéder 70 euros.

Le montant maximum que la Société pourrait consacrer au programme de rachat de ses propres actions ne pourra excéder la somme de 150 millions d'euros.

- **décide** que la Société pourra utiliser la présente résolution à tout moment à compter de son entrée en vigueur et poursuivre l'exécution de son programme de rachat même en cas d'offres publiques portant sur les actions, titres ou valeurs mobilières émis par la Société ou initiées par la Société, dans les limites et sous réserve des périodes d'abstention prévues par la loi et le Règlement général de l'Autorité des marchés financiers ;
- **donne** tous pouvoirs au Conseil d'administration pour procéder aux ajustements du prix unitaire et du nombre maximum de titres à acquérir en proportion de la variation du nombre d'actions ou de leur valeur nominale résultant d'éventuelles opérations portant sur les capitaux propres de la Société ;
- **donne** tous pouvoirs au Conseil d'administration avec faculté de délégation, à l'effet de passer tous ordres en bourse ou hors marché, affecter ou réaffecter les actions acquises aux différents objectifs poursuivis dans les conditions légales et réglementaires ainsi que dans celles prévues par les autorités de marché, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres des achats et ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire ;
- **confère** également tous pouvoirs au Conseil d'administration, si la loi ou l'Autorité des marchés financiers venait à étendre ou à compléter les objectifs autorisés pour les programmes de rachat d'actions, à l'effet de préparer et diffuser, le cas échéant, tout document requis comprenant ces objectifs modifiés ;
- **rappelle** que le Conseil d'administration devra informer l'Assemblée Générale des opérations réalisées en application de la présente autorisation ;
- **décide** que la présente autorisation annule et remplace pour la partie non utilisée celle précédemment accordée par la seizième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 26 mai 2010.

Douzième résolution

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée Générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires :

- **donne** tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Treizième résolution

Modification de l'article 15 des statuts – Délibérations du Conseil d'administration –

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, **décide** de modifier l'article 15.2 des statuts comme suit, le reste de l'article restant inchangé :

Ancienne rédaction	Nouvelle rédaction
<p>Article 15 – Délibérations du Conseil d'administration</p> <p>[...]</p> <p>2. Les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi. Par exception, les délibérations suivantes ne pourront être prises qu'avec un vote favorable de plus des deux tiers des administrateurs présents ou représentés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - approbation du budget de frais généraux et de frais de développement (coût de développement en numéraire et coût de structure corporate), si leur croissance est supérieure à 15 % par rapport au budget de l'année précédente ; - approbation des investissements dont la rentabilité serait inférieure aux critères de rentabilité en vigueur au sein du groupe dont la société fait partie ; - approbation de la vente ou de la réalisation d'actifs d'une valeur supérieure à 25.000.000 euros, à l'exception de la vente d'installations clés en main ; - autorisation de tout investissement dans des pays extérieurs à l'Union Européenne et <u>aux États-Unis</u> ; - décision de soumettre à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires toute modification statutaire relative aux règles de distribution de dividendes ; - <i>décision de révoquer le Directeur Général avant le 31 décembre 2009 pour un motif autre qu'une faute grave ou une insuffisance manifeste</i> ; - approbation de l'acquisition ou cession de tous actifs réalisée avec une entité détenue directement ou indirectement par le groupe EDF. <p>[...]</p>	<p>Article 15 – Délibérations du Conseil d'administration</p> <p>[...]</p> <p>2. Les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi. Par exception, les délibérations suivantes ne pourront être prises qu'avec un vote favorable de plus des deux tiers des administrateurs présents ou représentés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - approbation du budget de frais généraux et de frais de développement (coût de développement en numéraire et coût de structure corporate), si leur croissance est supérieure à 15 % par rapport au budget de l'année précédente ; - approbation des investissements dont la rentabilité serait inférieure aux critères de rentabilité en vigueur au sein du groupe dont la société fait partie ; - approbation de la vente ou de la réalisation d'actifs d'une valeur supérieure à 25.000.000 euros, à l'exception de la vente d'installations clés en main ; - autorisation de tout investissement dans des pays extérieurs à l'Union Européenne et en Amérique du Nord ; - [supprimé] - approbation de l'acquisition ou cession de tous actifs réalisée avec une entité détenue directement ou indirectement par le groupe EDF. <p>[...]</p>

Quatorzième résolution

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée Générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires :

- **donne** tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Rapport du Conseil d'administration sur les résolutions présentées à l'Assemblée Générale Mixte du 27 mai 2011

1. Résultats de l'exercice - comptes sociaux et consolidés pour exercice clos le 31 décembre 2010

Les comptes sociaux de la société EDF Energies Nouvelles et les comptes consolidés du Groupe EDF Energies Nouvelles figurent de façon complète dans le document de référence 2010 que vous trouverez sur le site internet de la société (www.edf-energies-nouvelles.com) dans la rubrique Investisseurs / Informations Réglementées. Le rapport de gestion de la Société et du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, qui présente notamment ces résultats en détail, figure également dans ce document (cf. table de concordance).

Comptes sociaux

Le chiffre d'affaires d'EDF Energies Nouvelles S.A, société holding du groupe EDF Energies Nouvelles, s'élève à 30,9 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 31,9 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Le chiffre d'affaires est composé principalement de prestations fournies ou refacturées aux filiales du Groupe (ex : garanties données par la société à des établissements financiers pour le compte des filiales, honoraires CAC, honoraires R&D refacturés, sous-location de baux) et de managements fees. La diminution du chiffre d'affaires par rapport à l'année précédente est liée notamment à la réduction des garanties données.

Le résultat d'exploitation 2010 est négatif de (9) millions d'euros contre (4,9) millions d'euros l'an passé. Cette évolution provient notamment de la réduction des garanties données, de l'absence de reprise de provisions (en 2009 1,9 millions d'euros de reprise de provisions ayant été enregistré), ainsi que de l'augmentation des frais de personnel et des charges externes en particulier suite à un élargissement du périmètre d'activité de la société. Agissant comme holding de tête du Groupe, le résultat d'exploitation d'EDF Energies Nouvelles est structurellement négatif, car elle n'a pas la possibilité de refacturer l'intégralité de ses charges d'exploitation.

Le résultat financier d'EDF Energies Nouvelles S.A. est un produit de 47,9 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 28,9 millions d'euros au 31 décembre 2009, soit une augmentation de 19 millions d'euros. En effet, la société, ayant opté pour le régime de la comptabilité dite « de couverture » (comparable aux normes comptables internationales) enregistre dorénavant l'ensemble des résultats de change qu'ils soient positifs ou négatifs.

Le résultat exceptionnel s'élève à (0,4) million d'euros au 31 décembre 2010 contre 4,6 millions d'euros au 31 décembre 2009. En 2009, il correspondait notamment à la cession partielle (2,5 %) des titres de participation détenus dans la société C-Power (éolien off-shore). En 2010, EDF EN n'a procédé à aucune opération exceptionnelle.

Le résultat net de l'exercice est donc un bénéfice de 38,1 millions d'euros contre un bénéfice de 30,8 millions d'euros sur l'exercice précédent.

Comptes consolidés

Les résultats financiers annuels 2010 du Groupe sont supérieurs aux objectifs :

EBITDA :	+ 36,2 % à 455,1 millions d'euros
RNPG :	+ 8,4 % à 106,1 millions d'euros

Croissance des capacités, en ligne avec l'objectif 2012 de 4 200 MW nets de capacité installée :

- 3 335,2 MW nets (4 511,7 MW bruts) en service ou en construction, en ligne avec l'objectif de 4 200 MW nets fin 2012
- Capacités solaires installées multipliées par trois en un an
- Un record historique de projets en construction : + de 1 000 MW bruts au 31 décembre 2010

Comptes consolidés (en millions d'euros)	2009	2010	Variation
Chiffre d'affaires	1 173,1	1 573,3	+ 34,1 %
EBITDA	334,2	455,1	+ 36,2 %
Résultat opérationnel	230,1	287,4	+ 24,9 %
Résultat financier/ (charge)	(104,0)	(140,9)	+ 35,5 %
Résultat net consolidé	104,5	85,6	- 18,1 %
Résultat net consolidé, part du Groupe	97,9	106,1	+ 8,4 %

Nous vous demandons, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration sur la gestion de la Société et du Groupe pour l'exercice 2010, des rapports des Commissaires aux Comptes, des comptes annuels et des comptes consolidés, d'approuver les comptes annuels de la Société ainsi que les comptes consolidés du Groupe arrêtés à la date du 31 décembre 2010.

2. Dividendes - affectation de résultats

Le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2010 s'élève 38 050 728 à euros.

Nous vous proposons d'affecter à la réserve légale 5 % du bénéfice de l'exercice, soit la somme de 1 902 536 euros.

Constatant que le montant des sommes distribuables s'élève à 86 975 403 euros après cette affectation à la réserve légale, nous vous proposons de distribuer un dividende d'un montant de 32 578 734,72 euros qui sera prélevé en totalité sur le bénéfice disponible de l'exercice, le solde étant affecté au compte report à nouveau.

Le dividende revenant à chacune des 77 568 416 actions est ainsi fixé à 0,42 euro par action. Les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux actionnaires individuels devant, depuis le 1er janvier 2009, être prélevés à la source lors de la mise en paiement, le dividende qui sera versé aux actionnaires individuels sera donc réduit du montant de cette contribution de 12,3%.

Le dividende sera mis en paiement le 15 juin 2011.

Ce dividende est éligible à la réfaction de 40 % prévue au 2° du paragraphe 3 de l'article 158 du CGI. Les actionnaires individuels résidant fiscalement en France peuvent opter pour un prélèvement forfaitaire libératoire de 19 % en lieu et place de l'impôt progressif sur le revenu ; ces derniers devront, le cas échéant, faire part à l'établissement dépositaire de leurs titres, avant la mise en paiement du dividende, de leur option pour le régime du prélèvement forfaitaire libératoire.

Dividendes des trois dernières années

Année	Montant
2010	0,38€ par action ¹
2009	0,27€ par action ¹
2008	0,26€ par action ¹

¹ La totalité du dividende était éligible à l'abattement de 40% mentionné à l'article 158-3 du Code Général des Impôts.

3. Conventions réglementées

En application des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, nous vous rappelons que vous êtes appelés à vous prononcer sur les conclusions du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux conventions intervenues directement ou par personne interposée entre votre

Société et l'un de ses mandataires sociaux ou l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce ou une entreprise dans laquelle l'un des mandataires sociaux de la Société est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, membre du Conseil de surveillance ou dirigeant de cette entreprise de façon générale, ainsi que sur les conventions elles-mêmes qui sont présentées dans ce rapport.

4. Jetons de présence

Nous vous proposons de fixer à la somme de 120 000 euros le montant global des jetons de présence que le Conseil d'Administration répartira entre ses membres pour l'exercice 2011.

5. Ratification de la cooptation de Messieurs Stéphane Tortajada et Jean-Louis Mathias

En application des dispositions légales et statutaires, nous vous demandons de ratifier la cooptation, en qualité d'administrateur :

- de Monsieur Stéphane Tortajada, intervenue lors du Conseil d'administration du 15 septembre 2010, en remplacement de Madame Corinne Fau, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de cette dernière. Ce mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2013 ;
- de Monsieur Jean-Louis Mathias, intervenue lors du Conseil d'administration du 14 janvier 2011, en remplacement de Monsieur Daniel Camus démissionnaire pour la durée restant à courir du mandat de cette dernière. Ce mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2015 ;
- de Monsieur Yves Giraud, intervenue lors du Conseil d'administration du 7 avril 2011, en remplacement de Monsieur Thomas Piquemal démissionnaire pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier. Ce mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2012.

6. Ratification siège social

En application des dispositions légales et statutaires, nous vous demandons de ratifier le transfert du siège social de la Société décidé par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 26 juillet 2010 à compter de cette même date à Cœur Défense – Tour B – 100, esplanade du Général de Gaulle - 92932 Paris la Défense cedex ainsi que la modification corrélative de l'article 4 des statuts.

7. Programme de rachat

L'autorisation accordée par l'assemblée du 26 mai 2010 expirant avant la date usuelle de l'assemblée ordinaire annuelle qui doit se tenir en 2012, il vous est demandé de reconduire cette autorisation dans des termes très proches de celle qui vous a été présentée l'an dernier.

Nous vous demandons donc d'autoriser le Conseil d'administration à procéder à l'achat par la Société de ses propres actions conformément aux dispositions prévues par les articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, du règlement n° 2273/2003 de la Commission Européenne du 22 décembre 2003, et des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers.

Le programme de rachat d'actions porterait sur un maximum de 10 % du capital social, calculé sur la base du capital social existant au moment du rachat. Cette limite serait abaissée à 5 % du capital social dans l'hypothèse où la Société procéderait à l'achat de ses propres actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport.

Les achats d'actions pourraient notamment être effectués en vue :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- d'allouer des actions aux membres du personnel de la Société ;

- de remettre les actions de la Société lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations ;
- de conserver les actions de la Société et de les remettre ultérieurement à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- d'annuler les actions de la Société dans le cadre d'une réduction du capital social ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers et, plus généralement, de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Le montant maximum que la Société pourrait consacrer au programme de rachat de ses propres actions ne pourrait excéder la somme de 150 000 000 euros. Le prix maximum d'achat par action ne devrait pas dépasser 70 euros.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous moyens, en particulier, par interventions sur le marché ou de gré à gré, y compris par offre publique ou transaction de blocs d'actions (qui pourront atteindre la totalité du programme) dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera. Ces moyens incluent l'utilisation de tout instrument financier dérivé négocié sur un marché réglementé ou de gré à gré et la mise en place de stratégies optionnelles dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes, pour autant que ces moyens ne concourent pas à accroître de façon significative la volatilité du titre. Les actions pourront, en outre, faire l'objet de prêts, conformément aux dispositions des articles L. 432-6 et suivants du Code monétaire et financier.

Un document intitulé « descriptif de programme » donnant les modalités de ces rachats sera consultable sur le site internet de la Société (www.edf-energies-nouvelles.com).

Cette autorisation remplacerait et annulerait pour la partie non utilisée celle précédemment accordée par la seizième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 26 mai 2010 pour la partie non utilisée. Elle serait donnée pour une durée de dix-huit mois, à compter de la prochaine Assemblée Générale.

Nous vous informerons des opérations réalisées en application de cette autorisation si la résolution correspondante était adoptée par l'assemblée générale.

8. Modifications statutaires

Il vous est demandé d'autoriser la modification de l'article 15.2 des statuts concernant les délibérations du Conseil. En effet, la disposition relative à la nécessité d'une majorité qualifiée au Conseil pour la révocation du Directeur Général avant le 31 décembre 2009 est devenue sans objet ; en outre, conformément aux stipulations du nouveau pacte d'actionnaires entre le groupe EDF et le groupe Mouratoglou conclu le 11 octobre 2010 (voir Décision AMF n°210C1118 du 29 octobre 2010 qui reprend les principales dispositions de ce dernier), l'ensemble des investissements en Amérique du Nord (et non plus seulement ceux effectués aux États-Unis) ne nécessiterait plus de majorité qualifiée au Conseil.

Afin de prendre en compte ces évolutions, nous vous demandons donc de bien vouloir autoriser la modification de l'article 15.2 des statuts visant ces points.

Afin de faciliter votre lecture vous trouverez ci-dessus dans le texte des résolutions le texte comparé des articles avant et après modification.

Les projets de résolution joints au présent rapport reprennent les éléments présentés ci-dessus.

Nous nous tenons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, et nous espérons que les résolutions que nous vous proposons recueilleront votre agrément.

Le Conseil d'administration